

# les nouvelles de l'eau

La lettre du SAGE Alagnon  
Année 2015 - n° 4

EDITORIAL

## Soyons ambitieux !

Plus que jamais restons mobilisés pour notre belle rivière Alagnon et ses affluents. Il nous faut réussir malgré les aléas liés aux renouvellements successifs des membres de la CLE (Commission Locale de l'Eau)...

Dans quelques semaines, de nouveaux visages apparaîtront au sein de cette instance qui procédera aussi à la désignation d'un nouveau président et d'un nouveau bureau. Il faudra encore beaucoup de travail pour réussir le SAGE Alagnon avec l'étape importante du choix de la stratégie, phase préparée par l'élaboration des scénarios contrastés. L'enjeu est de taille mais je suis persuadé que les différents usagers de l'Alagnon auront à cœur de préserver ce bien précieux qu'est l'eau.

Cette quatrième lettre fait le point sur la construction du SAGE Alagnon. Le lancement d'études complémentaires, effectuées en interne, permettra de mieux comprendre les enjeux et d'aboutir à un SAGE ambitieux.

Un grand merci à toute l'équipe technique et aux membres de la CLE pour le travail effectué dans le respect mutuel et l'intérêt général.

Bonne réussite et bonne lecture.

**Maurice Mestre**

Président de la Commission  
Locale de l'Eau



## SOMMAIRE

- 2 - 4 Dossier : Avancement de l'élaboration du SAGE Alagnon
- 5 Éclairages : L'espace de mobilité de l'Alagnon : une divagation naturelle !
- 6 Interview : Mme Ghyslaine PRADEL



La CLE est accompagnée depuis juin 2014 par le bureau d'études CESAME dans la définition du scénario tendanciel et de la stratégie du SAGE pour aboutir *in fine* à la rédaction des documents du SAGE.



## Le scénario tendanciel du SAGE Alagnon

Le scénario tendanciel du SAGE permet d'aider les acteurs du territoire à se projeter à l'horizon 2021-2027 sur l'évolution socio-économique du bassin de l'Alagnon et d'en mesurer, en l'absence de SAGE, les impacts sur les milieux aquatiques et la ressource en eau. Ce scénario tendanciel permet alors de définir la plus value réelle de l'outil SAGE.

L'élaboration du scénario tendanciel du SAGE Alagnon s'est réalisée sur la base :

- d'une **continuité des tendances his-**

**toriques constatées ces dernières années**, corrigées aux vues des documents d'orientation existants (aménagement du territoire, gestion des ressources...) et des programmes de travaux en cours ou en projet (assainissement, continuité écologique, Contrat Territorial,...) ;

- **d'entretiens auprès d'acteurs du territoire ;**

• de **3 commissions thématiques** (24 et 25 novembre 2014) : « Gestion équilibrée de la ressource », « Qualité la ressource » et « Etat des milieux aquatiques et milieux annexes ».



### Zoom :

#### Prise en compte du changement climatique

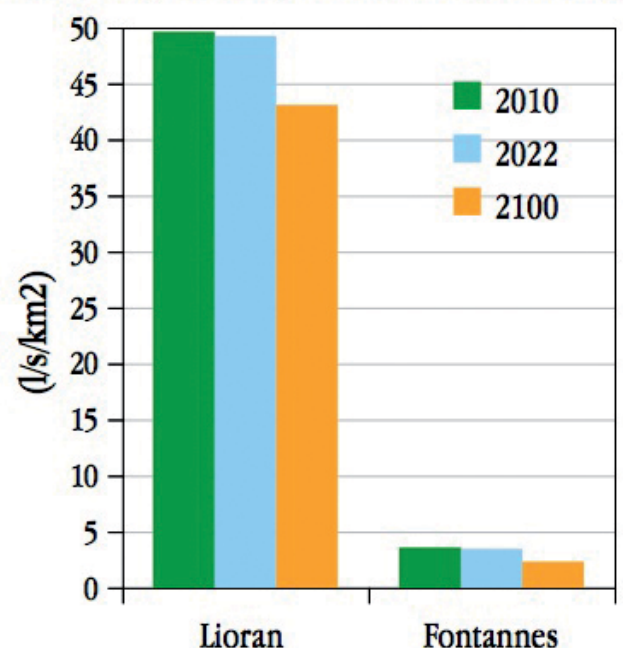
La caractérisation de l'état futur probable de la ressource en eau tient compte des évolutions climatiques. (Données GIEC (Groupe Intergouvernemental d'experts sur l'Evolution du Climat) et ONERC (Observatoire National sur les Effets du Réchauffement Climatique)). La température moyenne mondiale devrait encore augmenter de 1,8 à 4°C d'ici 2090.

Pour le bassin de l'Alagnon :

- Pour les 10 prochaines années :
  - baisse de la pluviométrie négligeable
  - augmentation de 0,4°C pour la température moyenne annuelle (Brassac-les-Mines)
  - la lame d'eau disponible devrait se réduire d'environ -1,8 %.
- A l'échéance 2100, les phénomènes s'accroissent :
  - baisse de la pluviométrie moyenne annuelle (-0,3 mm/j), au printemps et en été (jusqu'à -0,6 mm/j)
  - accentuation des phénomènes extrêmes en été et à l'automne
  - augmentation de la température moyenne (+4,5°C), avec un effet plus marqué en été (+6,5°C).
  - diminution de la ressource en eau comprise entre -13% et -35%

Il s'agit bien sûr d'extrapolations prévisionnelles mais qui permettent de mettre en évidence un risque à long terme d'augmentation des phénomènes de sécheresse.

Le Lioran (Alt.1238m) et Fontannes (Alt.435m)



Influence du changement climatique sur la lame d'eau ruisselée au Lioran ou à Fontannes

Source : Etude VMP (Volumes Maximums Prélevables) - CESAME

## Phase préliminaire du SAGE 2008 à 2009

**Mars 2008**  
Délimitation  
du périmètre  
du SAGE

**Avril 2009**  
Constitution  
de la CLE

**Déc. 2009**  
Réunion  
d'installation  
de la CLE

## Phase d'élaboration du SAGE 2011 à 2016 ?

**Etat initial**

**Juillet 2011**

**Diagnostic**

**Déc. 2012**  
Diagnostic  
socio-  
économique

**Juin 2013**  
Etude de  
détermination  
des volumes  
maximum  
prélevables

**Février 2014**  
Diagnostic  
environnemental

# Synthèse des tendances d'évolution pressenties à l'horizon 2021-2027

L'analyse des tendances d'évolution des usages et des pressions sur la ressource et les milieux aquatiques ont permis de tirer des tendances d'évolution de l'état des 14 masses d'eau du bassin versant. La carte ci-dessous les synthétise. *NB : dans un souci de synthèse et de concision, seuls sont rappelés les principaux éléments.*

### Cézallier

Activités et pressions

- Décroissance démographique et économique
- Développement modéré de la production fromagère fermière
- Conversion du lait vers l'allaitant
- Faible augmentation des pressions agricoles diffuses (doutes)
- Mise en conformité des stations d'épuration défectueuses mais persistance des problèmes d'entretien
- Restauration partielle de la continuité écologique
- Possible drainage de petites zones humides

Etat des masses d'eau

- Maintien d'un bon à très bon état quantitatif et qualitatif des masses d'eau
- Maintien d'un bon état morphologique des cours d'eau principaux
- Détérioration de l'état morphologique des têtes de bassin versant
- Diminution possible des surfaces de zones humides

### Alagnon aval

Activités et pressions

- Fort dynamisme démographique et économique
- Extension de l'urbanisation (résidentielle, zone d'activité de Lempdes, RN102...)
- Légère augmentation des pressions agricoles
- Développement du stockage d'eau (retenues)
- Diminution de la ressource en eau (changement climatique)
- Augmentation des besoins AEP mais amélioration des réseaux donc stabilité des prélèvements
- Mise en conformité des stations d'épuration défectueuses mais persistance des problèmes d'entretien
- Risque de saturation des stations d'épuration à moyen-long terme

Etat des masses d'eau

- Dégradation possible de la qualité de l'eau
- Aggravation des étiages déjà sévères

### Margeride

Activités et pressions

- Légère intensification agricole :
  - Drainage de petites zones humides
  - Retournement de quelques prairies permanentes
  - Artificialisation des cours d'eau en têtes de bassin
  - Développement modéré de la transformation fromagère fermière
- Diminution modérée de la ressource en eau (changement climatique)
- Mise en conformité des stations d'épuration défectueuses mais persistance des problèmes d'entretien
- Faible restauration de la continuité écologique

Etat des masses d'eau

- Dégradation possible de la qualité des cours d'eau (nitrates notamment)
- Aggravation des étiages
- Maintien d'un bon état morphologique des cours d'eau principaux
- Détérioration de l'état morphologique des têtes de bassin versant
- Dégradation et diminution des surfaces de zones humides

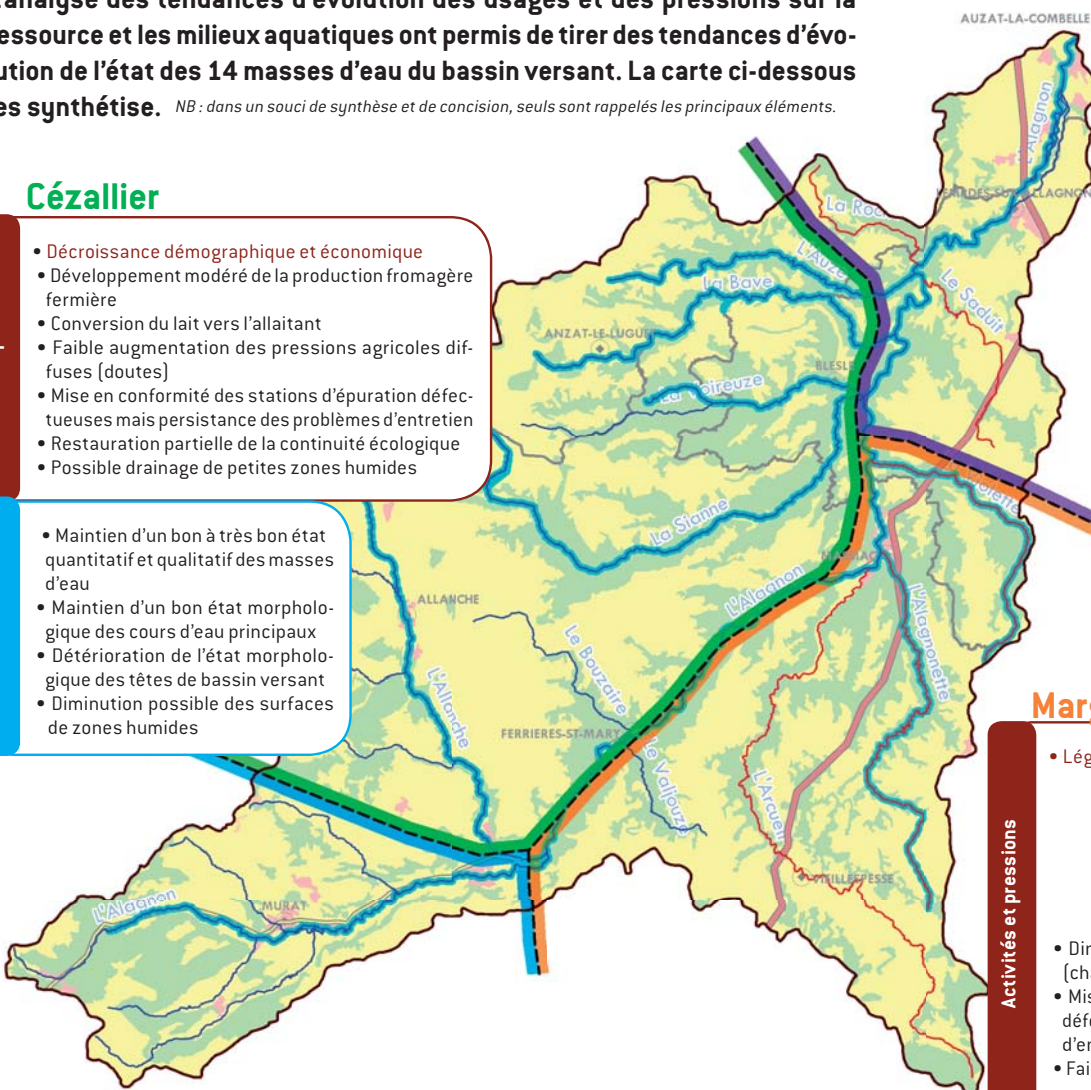
### Haut Alagnon

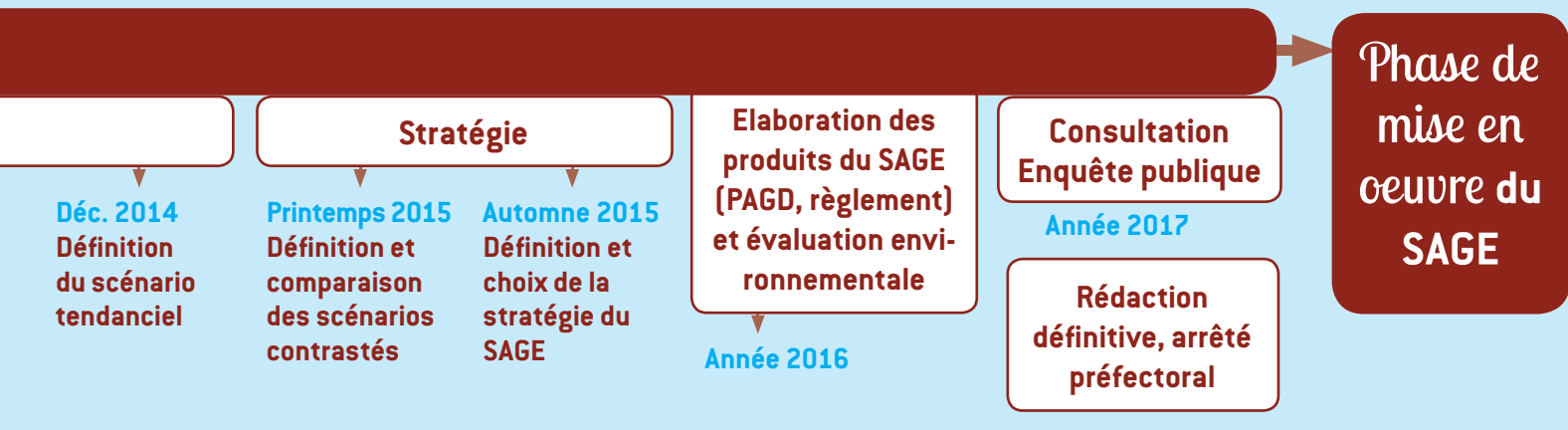
Activités et pressions

- Maintien du dynamisme touristique
- Urbanisation modérée
- Développement modéré de la production fromagère fermière
- Légère augmentation des prélèvements AEP mais ressource abondante
- Mise en conformité des stations d'épuration défectueuses mais persistance des problèmes d'entretien
- Amélioration de la continuité écologique sur l'Alagnon

Etat des masses d'eau

- Maintien d'un bon à très bon état quantitatif et qualitatif des masses d'eau
- Maintien d'un bon état morphologique des cours d'eau principaux
- Détérioration de l'état morphologique des têtes de bassin versant
- Diminution possible des surfaces de zones humides





## Les prochaines étapes de l'élaboration du SAGE

### Phase d'élaboration et d'analyse comparative de différents scénarios contrastés.

Le but est de définir des variantes, correspondant à différents moyens d'atteindre les objectifs définis par la CLE.

### Phase d'élaboration de la stratégie globale selon le scénario retenu.

Le choix de la stratégie s'opèrera à partir d'une analyse comparative de chacune de ces variantes (scénarios contrastés).

### Phase de rédaction des produits du SAGE :

- Le **PAGD** (Plan d'Aménagement et de Gestion Durable) définit les priorités du territoire, en matière de politique de l'eau et de milieux aquatiques. Il fixe les objectifs et les dispositions pour les atteindre, les moyens techniques et financiers nécessaires à sa mise en œuvre. **Certaines dispositions du SAGE** devront être **compatibles ou rendues compatibles avec**

**les décisions prises dans le domaine de l'eau, avec les programmes publics et les documents d'orientation (PLU, carte communale)**. Le PAGD est opposable à l'administration.

- Le **règlement** possède une **portée juridique très forte** puisqu'il est non seulement opposable aux administrations, mais aussi aux tiers. Il a pour but de renforcer les dispositions du PAGD pour permettre l'atteinte de certains objectifs prioritaires.

Les documents du SAGE feront l'objet d'une analyse juridique par un juriste spécialisé en droit public.

- **L'évaluation environnementale** a pour but de justifier/vérifier la cohérence et la pertinence environnementale des choix effectués par la CLE et d'identifier les incidences probables du SAGE sur l'environnement.

### Des connaissances à compléter pour élaborer le SAGE (études complémentaires 2015) concernant :

- L'espace de mobilité de l'Alagnon à l'aval de Massiac (cf. «Eclairages » au dos).
- Un inventaire des cours d'eau de tête de bassin versant : appui sur la définition du SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux) Loire-Bretagne et une adaptation locale justifiée.
- Un complément du recensement des ouvrages faisant obstacles à la continuité écologique sur 4 masses d'eau (Bouzaire, Saduit, Roche, Valjouze).

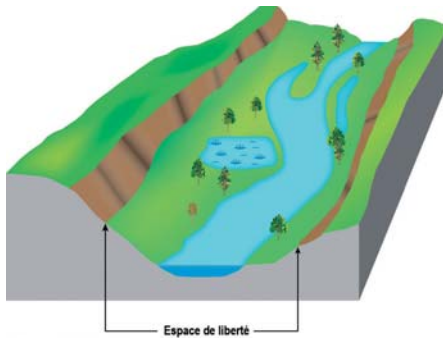
Des objectifs de préservation et/ou de restauration seront déclinés, sur la base de ces études, dans le cadre de la stratégie du SAGE, et se traduiront ensuite dans les documents du SAGE (dispositions, règles).

### Les têtes de bassin versant, qu'est-ce que c'est ?

Petits chevelus de cours d'eau qui, avec les zones humides qui leur sont souvent associées, participent à l'approvisionnement en eau, à la régulation des crues, au transport et la rétention des sédiments, à l'épuration de l'eau et sont de véritables réservoirs de biodiversité. Du fait de leur petit gabarit, ces milieux sont particulièrement vulnérables. De mauvaises pratiques peuvent ainsi entraîner leur dégradation et la perte de leurs fonctions.



## L'espace de mobilité de l'Alagnon : une divagation naturelle !



© Gouvernement du Québec, 2014  
Source : Syndicat Mixte d'Études et de Travaux pour l'Aménagement et la Protection de la rivière Dorlogne.

Une étude complémentaire sur l'espace de mobilité de l'Alagnon en aval de Massiac est en cours de réalisation. Elle vise à identifier les espaces du lit majeur à l'intérieur desquels le lit du cours d'eau va divaguer naturellement, si on lui en laisse la possibilité.



Cette divagation, tout comme l'érosion des berges qui lui est associée, n'est pas un signe de dysfonctionnement du cours d'eau mais bien au contraire, un signe de dynamisme. Cette **dynamique fluviale** est vitale pour l'équilibre du cours d'eau car elle lui permet de s'adapter aux variations de son débit au cours du temps en l'autorisant à mobiliser ses sédiments selon des processus d'érosion ou de dépôt. Ce dynamisme est également positif **d'un point de vue écologique** en créant une

**grande diversité d'habitats** avec de nombreuses espèces animales et végétales. La délimitation de l'espace de mobilité comporte plusieurs étapes dont une analyse historique des déplacements du lit de l'Alagnon réalisée à l'aide de cartes anciennes, de photographies aériennes, etc... L'étude de ces déplacements permettra de réaliser une cartographie des zones à risques d'érosion à moyen terme. Cette cartographie est d'autant plus importante que, dans le cas de l'Alagnon, **l'espace de mobilité est aujourd'hui occupé en grande partie par les activités humaines**. Sa délimitation est donc primordiale pour **discerner les zones à risques d'érosion et pouvoir ainsi anticiper les actions de gestion de cet espace**. La prise en compte des activités humaines dans la **délimitation finale de l'espace de mobilité minimum se fera par concertation avec les acteurs du territoire** (élus, gestionnaires d'infrastructures, agriculteurs) lors de groupes de travail.

## Prise d'eau du béal de Lempdes sur l'Alagnon

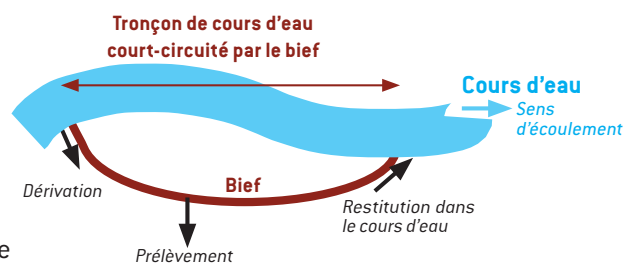
Une prise d'eau faisant obstacle à la continuité piscicole et sédimentaire.

Le **béal de Lempdes** est alimenté par une prise d'eau sur l'Alagnon à Lempdes et **parcourt 6.6 km avant de rejoindre l'Alagnon à Brassac-Mines**. Son usage au XVIII<sup>ème</sup> siècle était l'alimentation de deux moulins (la Poste et Moulin Charbonnier). **L'usage actuel du bief est essentiellement agricole** (aspect quantitatif) **Le béal est entravé de 14 seuils** (barrages) dont 11 chausées de moulins (densité élevée de 2 seuils/km).

Sur le bief, les écoulements sont quasi lenticques, générant le dépôt de particules fines. **L'axe Alagnon est classé en protection complète migrateurs (Saumon et Anguille)**. L'association LOGRAMI (Loire Grands

Migrateurs) a réalisé en 2010 une pêche électrique dans le bief dont les résultats confirment la **faible productivité de jeunes saumons dans cette zone de repli pour la reproduction**. Seuls 8 tacons (jeunes saumons) ont été capturés alors que les cinq autres points de pêche sur l'Alagnon ont permis la capture jusqu'à 160 tacons de l'année.

D'un point de vue quantitatif, l'écoulement actuel dans l'Alagnon se partage entre le bief (environ 500 l/s) et la passe à poisson (330 l/s) puis le lit naturel du cours d'eau (le reste). En période d'étiage, le bief prélève 40 % du débit de l'Alagnon.



Les biefs ont un impact sur les cours d'eau au niveau des linéaires courts-circuités. Ces linéaires court-circuités ont été estimés à 10 km sur un linéaire de cours d'eau étudié de 180 km soit 5,5% sur le bassin versant. [Schéma étude VMP- CESAME 2013]

### Rappel réglementaire :

- L'article L.214-17 du Code de l'environnement demande pour les cours d'eau de la liste 2 (cas de l'Alagnon) que tout ouvrage sur les cours d'eau, parties de cours d'eau ou canaux (avec leurs annexes hydrauliques, bras et dérivations (dont le béal)) soit géré, entretenu et équipé... pour assurer le transport suffisant des sédiments et la circulation des poissons migrateurs dans un délai de 5 ans après la publication de la liste (soit 2017)
- L'article L. 214-18 du Code de l'environnement impose le respect du débit réservé au 1/10<sup>ème</sup> du module (ou débit minimum biologique) avant le 1<sup>er</sup> janvier 2014, soit 1 300 l/s au niveau de Lempdes.

### Les opérations prévues sur la prise d'eau du béal de Lempdes (dans l'ordre)

- 1- Recherche des ayants droits (fondés en titre) - et non des usagers - et recueil de leurs positions sur leurs droits et devoirs.
- 2- Dans l'hypothèse du maintien des installations, nécessité de voir apparaître une structure juridique clairement identifiée (existante ou à créer) pour la gestion future des ouvrages (respect de la réglementation, ouverture des vannes, maîtrise d'ouvrage des travaux...)
- 3- Faire réaliser un diagnostic sur les modalités de gestion hydraulique envisagées.



## 3 questions à... Ghyslaine Pradel

Maire de Neussargues-Moissac,  
Conseillère départementale du canton de Murat  
Membre de la Commission Locale de l'Eau (CLE)

### Quel est votre rôle au sein de la CLE du SAGE Alagnon ?

**Ghyslaine Pradel :** Elue maire en avril 2014, je participe à l'élaboration du SAGE depuis plus d'un an au sein de la CLE. Je contribue à cette démarche en apportant mes connaissances sur le patrimoine naturel et les activités humaines de ma commune et du secteur amont de l'Alagnon. A la CLE, je fais également **remonter les difficultés que les maires peuvent rencontrer dans la gestion quantitative et qualitative de la ressource en eau.**

### Comment appréhendez-vous l'outil SAGE sur votre commune ?

**G.P. :** L'outil SAGE doit permettre aux élus et aux habitants d'améliorer leurs connaissances sur le réseau hydrographique, les zones humides et les milieux aquatiques de notre commune et ainsi de mieux comprendre les enjeux liés à la gestion de la ressource en eau.

### Quelles ont été les actions réalisées sur votre commune en faveur des milieux aquatiques ?

**G.P. :** Au regard des obligations réglementaires et dans le cadre du contrat territorial, **la commune s'est engagée à raser totalement un seuil situé à la confluence du ruisseau du Rechaydrat et de l'Allanche.** L'objectif est de rendre cet ouvrage transparent (continuité piscicole et sédimentaire) tout en maintenant l'usage d'adduction d'eau potable (enfouissement de la conduite, travaux prévus à l'automne 2015).



Seuil de la conduite d'eau potable

**La commune a également réalisé en 2013-2014 des travaux de réfection de l'ensemble du réseau d'assainissement collectif du hameau de Moissac** avec mise en séparatif et construction d'une station d'épuration avec filtre planté de roseaux pour supprimer les rejets directs dans l'Allanche. Le conseil municipal souhaite également moderniser certains équipements afin d'améliorer le fonctionnement et l'efficacité de la station d'épuration de Neussargues-Moissac déjà ancienne.



Seuil de la conduite d'eau potable

## INFOS PRATIQUES

### Contact

Véronique Mérand  
Animatrice du SAGE Alagnon  
Syndicat Interdépartemental de Gestion  
de l'Alagnon et de ses Affluents (SIGAL)  
47 rue Jean Lépine – 15 500 Massiac  
Tél. : 04 71 23 07 11  
Email : [alagnon.sage@orange.fr](mailto:alagnon.sage@orange.fr)

### Retrouvez-nous sur Internet

Pour aller plus loin sur la gestion locale de l'eau et des milieux ou suivre l'actualité du bassin-versant de l'Alagnon, une seule adresse :  
[www.alagnon-sigal.fr](http://www.alagnon-sigal.fr)

Un site tout public et très complet créé par la Commission Locale de l'Eau en partenariat avec le SIGAL.

### les nouvelles de l'eau

Syndicat Interdépartemental de Gestion  
de l'Alagnon et de ses Affluents  
47 rue Jean Lépine – 15500 Massiac  
Directeur de publication : Maurice Mestre  
Rédaction : Véronique Mérand/Autrement Dit  
Conception : Autrement Dit  
Impression : La Dépêche d'Auvergne  
Crédits photos : SIGAL sauf mention  
contraire  
Dépôt légal : avril 2012 – ISSN 2259-2970  
Date de parution : Juin 2015  
Tirage : 9 000 exemplaires  
Imprimé sur papier recyclé

